



Squat : comment mener à bien une procédure de libération devant le juge judiciaire ?

Date : Mardi 6 juin 2023 - 9h30 à 12h (heure métropolitaine)

Durée : 2,5 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr.

Tarif : 375 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

- Les occupations illicites de terrains et bâtiments peuvent retarder la réalisation d'un projet ou d'un programme immobilier.
- Ces occupations peuvent également engager la responsabilité de son propriétaire en cas de sinistre.
- Bien appréhender les procédures, c'est avoir l'assurance d'une libération effective plus rapide et, en conséquence, de limiter le risque de voir la responsabilité du propriétaire engagée.

OBJECTIFS

Connaître la procédure judiciaire d'expulsion.

PUBLIC CONCERNE

- Gestionnaires de patrimoine
- Juristes

PREREQUIS

Aucun

INTERVENANTES



Claire-Marie Dubois-Spaenlé

Avocate associée de SEBAN & ASSOCIES



Myriam Dahmane

Avocate senior de SEBAN & ASSOCIES



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé